

Préface



Chers voisins,

Ces derniers temps, beaucoup d'informations circulent sur le net ou dans certains organes de presse, qui sont parfois fausses ou incomplètes. Il est très important de faire la part des choses et de se référer aux organisations directement actives sur le terrain (UNHCR, Fedasil, CGRA, Croix-Rouge, etc.). Je vous invite à visiter leurs sites web.

Toute personne étrangère arrivant en Belgique peut demander l'asile afin d'obtenir le statut de réfugié et obtenir la protection de l'Etat belge. Pendant l'examen de leur procédure, les demandeurs d'asile ont droit à une aide matérielle et à un accompagnement ; c'est là la mission principale de Fedasil. Une partie des demandeurs d'asile sont reconnus comme réfugiés, et ce après analyse des motifs de leur fuite. Ils bénéficient d'un parcours d'accueil, mais ne peuvent pas encore prétendre à tous les droits d'un ressortissant belge.

Notre centre d'accueil est pour le moment investi par votre générosité (dons, bénévolat...) et chaque geste revêt pour nous une grande importance. Tous, nous devons garder cette ouverture et cette solidarité dont les personnes que nous accueillons ont tant besoin.

Je vous souhaite une bonne lecture,
Nicolas Genin, directeur de centre

À quoi a droit un demandeur d'asile ?

Les demandeurs d'asile ont droit à l'aide matérielle pendant l'examen de leur demande d'asile. Cette aide consiste en des besoins de base : un endroit où dormir, des repas, des vêtements et un accès aux sanitaires. Fedasil organise cette aide matérielle dans les centres collectifs (de Fedasil, Rode Kruis et Croix-Rouge) ou dans les logements individuels gérés par des CPAS ou des ONG.

Les demandeurs d'asile ne reçoivent pas de soutien financier. Ils reçoivent par contre - en plus d'un toit, des repas et des soins de santé - 7,40 euros d'argent de poche par

semaine (par adulte). Les r é s i d e n t s peuvent aussi recevoir un peu d'argent en échange de services à la communauté (nettoyage, distribution de repas, etc.)

Les demandeurs d'asile ne peuvent pas travailler, sauf si après 6 mois de procédure ils n'ont pas encore reçu de décision quant à leur demande d'asile.



Qui sont les demandeurs d'asile ?

Fedasil et ses partenaires accueillent près de 22.000 demandeurs d'asile en Belgique. Principalement des personnes ayant fui les conflits en Irak, Syrie et Afghanistan.

Depuis mai 2015, la Belgique connaît une hausse importante des demandes d'asile, au même titre que d'autres pays européens. Les demandeurs d'asile viennent de pays en guerre, principalement d'Irak, de Syrie, d'Afghanistan, mais aussi de Somalie. Ces quatre pays constituent plus de deux tiers du nombre total de demandes d'asile introduites ces derniers mois.



Près de 22.000 personnes accueillies

Pendant la durée de leur procédure d'asile, les demandeurs d'asile ont droit à l'accueil et à l'accompagnement dans une structure d'accueil de Fedasil ou d'un partenaire (Croix-Rouge, CPAS, etc). Actuellement, 22.000 demandeurs d'asile sont accueillis dans les centres collectifs et les logements individuels du réseau Fedasil. Au total, plus de 23.000 places sont disponibles. Afin de répondre à la hausse des arrivées, le gouverne-

ment fédéral a décidé d'augmenter cette capacité pour arriver temporairement à 36.000 places disponibles.

1 résident sur 3 est mineur d'âge

Fedasil accueille des familles et des personnes isolées. 50% des résidents sont des personnes en famille (parents et enfants), 38% sont des hommes isolés, 7% des femmes isolées et 5% des mineurs non accompagnés (Mena). Un tiers des résidents sont mineurs d'âge (en famille ou non accompagnés). Les Mena bénéficient d'un accueil et d'un accompagnement spécifiques.

Et après l'accueil en centre ?

Les demandeurs d'asile restent en moyenne 6 mois dans le réseau d'accueil. S'ils reçoivent une réponse positive et qu'on leur reconnaît donc le statut de réfugié ou une autre forme de protection, ils peuvent rester en Belgique et recherchent leur propre habitation et travail. Les demandeurs d'asile qui ne sont pas reconnus comme réfugiés doivent quitter le pays. Dans ce cas, ils peuvent faire appel à Fedasil pour un retour volontaire dans leur pays d'origine.

Plus d'info sur
www.fedasil.be ou www.cgra.be

Télex

Le centre a reçu énormément de dons, et nous remercions chaque personne pour sa générosité. De nombreux volontaires sont également venus apporter leur aide. Merci pour votre solidarité !

De quoi avons-nous encore besoin ?

Pour le moment, nous ne pouvons plus accepter tous les dons. Mais nous cherchons encore d'urgence des **chaussures pour hommes (taille 40-43)** et des **vêtements d'hiver** pour jeunes hommes. D'ici quelques semaines, les autres types de dons seront de nouveau les bienvenus.

Veillez dans tous les cas contacter le centre avant de déposer des dons.

Contact :

T 061/27 57 70



Agenda des activités

Stages d'été

Cet été, nous avons organisé plusieurs stages : zumba, hip hop, expression corporelle, etc. De nombreuses personnes externes au centre ont participé. Un grand merci pour votre participation !

Octobre - décembre : Recycle tes frêpes !

Nous organisons entre octobre et décembre, cinq journées de recyclage de vieux vêtements. Plus d'info via mail : info.sugny@fedasil.be ou par téléphone : 061/27 57 70.

En collaboration avec le Centre culturel de Bièvre.